



Droit de retractation sur l'achat d'un vehicule neuf

Par **peixoto**, le **07/11/2009** à **13:24**

Bonjour, j'ai commandé un vehicule neuf et je me suis retracté dans les 7 jours ai je le droit

Par **jeetendra**, le **07/11/2009** à **14:24**

Bonjour, si vous avez recours à un crédit, la vente est subordonnée, conditionnée à l'obtention du prêt et dans ce cas en tant que consommateur vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours après la signature de l'offre préalable de crédit. rnrnSinon s'il s'agit d'un achat au comptant pas de rétractation possible, la vente est parfaite (accord sur la chose et le prix), si la rétractation est possible c'est généralement précisée dans les [fluo]conditions générales du vendeur[/fluo], lisez les, cordialement.